

**FORMATION**  
**DOCUMENT UNIQUE**  
**D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**  
**- DUERP -**

Estelle LONGATTE

La formation au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) permet aux entreprises de répondre à une obligation réglementaire tout en structurant efficacement leur démarche de prévention.

Depuis le décret du 5 novembre 2001, toute entreprise employant au moins un salarié doit rédiger, mettre à jour et conserver un DUERP.

Le DUERP n'est pas une formalité administrative, c'est un outil stratégique, vivant et obligatoire.  
Cette formation vous donne les clés pour en faire un véritable moyen de prévention au sein de votre entreprise.

Avec la loi Santé au travail du 2 août 2021, entrée en vigueur le 31 mars 2022, le contenu du DUERP est renforcé :

- il doit désormais inclure des actions de prévention concrètes et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail.,
- sa conservation est portée à 40 ans, garantissant la traçabilité des expositions professionnelles tout au long de la vie active des salariés.

# OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les obligations légales de l'employeur en matière santé et sécurité au travail
- Savoir intervenir dans le document unique en identifiant les dangers, les risques et les moyens de prévention
- Déterminer les moyens de prévention à mettre en place
- Elaborer un plan d'actions
- Contribuer à une culture de prévention en entreprise

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les obligations légales de l'employeur
- Répertorier les risques et savoir les prioriser en utilisant une méthode de cotation
- Être capable de proposer des moyens de prévention
- Elaborer un plan d'actions et le mettre en place
- Utiliser les différentes ressources et outils numériques à disposition

## Public concerné

- Dirigeant
- Référent sécurité
- Elus du CSE
- Toute personne engagée dans la prévention en entreprise

## Prérequis

Aucun

## MODALITES :

**Durée** : 1 jour (7h)

Possibilité de réaliser la formation sur 2 jours (14h) en incluant une visite de sécurité de l'entreprise

Groupe entre 2 à 12 participants maximum

**Type** : Présentiel – Distanciel

**Moyens pédagogiques** : Tour de table afin d'ajuster le contenu de la formation aux spécificités de l'entreprise ; alternance entre une présentation sur vidéoprojecteur et exercices pratiques adaptés ; étude du DU ; présentation d'outils numériques.

Les stagiaires auront la faculté de télécharger les supports de formation (documents, exercices, diaporama) via un lien Drive à l'issue de la formation.

Un QCM de positionnement sera réalisé au début de la formation.

**Validation des acquis** : Evaluation des compétences, tour de table, contrôle continu, mise à jour du document unique

**Sanction de la formation** : Attestation de fin de formation remise aux stagiaires

**Profil de l'intervenant** : Formatrice spécialisée dans le domaine de la prévention des risques professionnels.  
Formatrice agréée par la Dreets Occitanie dans une spécificité santé sécurité au travail.  
Auditrice DUERP

Lieu de formation

Taux de réussite  
100 %

Taux de  
satisfaction  
100 %

# TARIF

## **Tarif en intra- entreprise**

Vous souhaitez réaliser  
cette formation dans  
votre entreprise ?

N'hésitez pas à nous  
contacter afin d'obtenir  
un devis sur mesure !

Nous consulter  
TVA non applicable  
Art 293B du CGI

## **Tarif en inter- entreprise**

180€ TTC (1 jour)  
TVA non applicable  
Art 293B du CGI  
Prix par stagiaire  
Entre 2 à 12 participants

## ▪ PROGRAMME

- Présentation de la formation – QCM de positionnement
- Les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
  - La loi santé au travail du 2021-1018 du 2 août 2021
- Construire une démarche de prévention
  - Le DUERP
    - Savoir maîtriser le document unique
    - L'évaluation des risques professionnels
    - Le PAPRI Pact
  - La sinistralité
    - Les risques
    - L'évaluation de risques
    - Les différentes méthodes
  - Les plans d'action
- Construire une politique de prévention en entreprise

## Pourquoi choisir une formation sur 2 jours (14h) ?

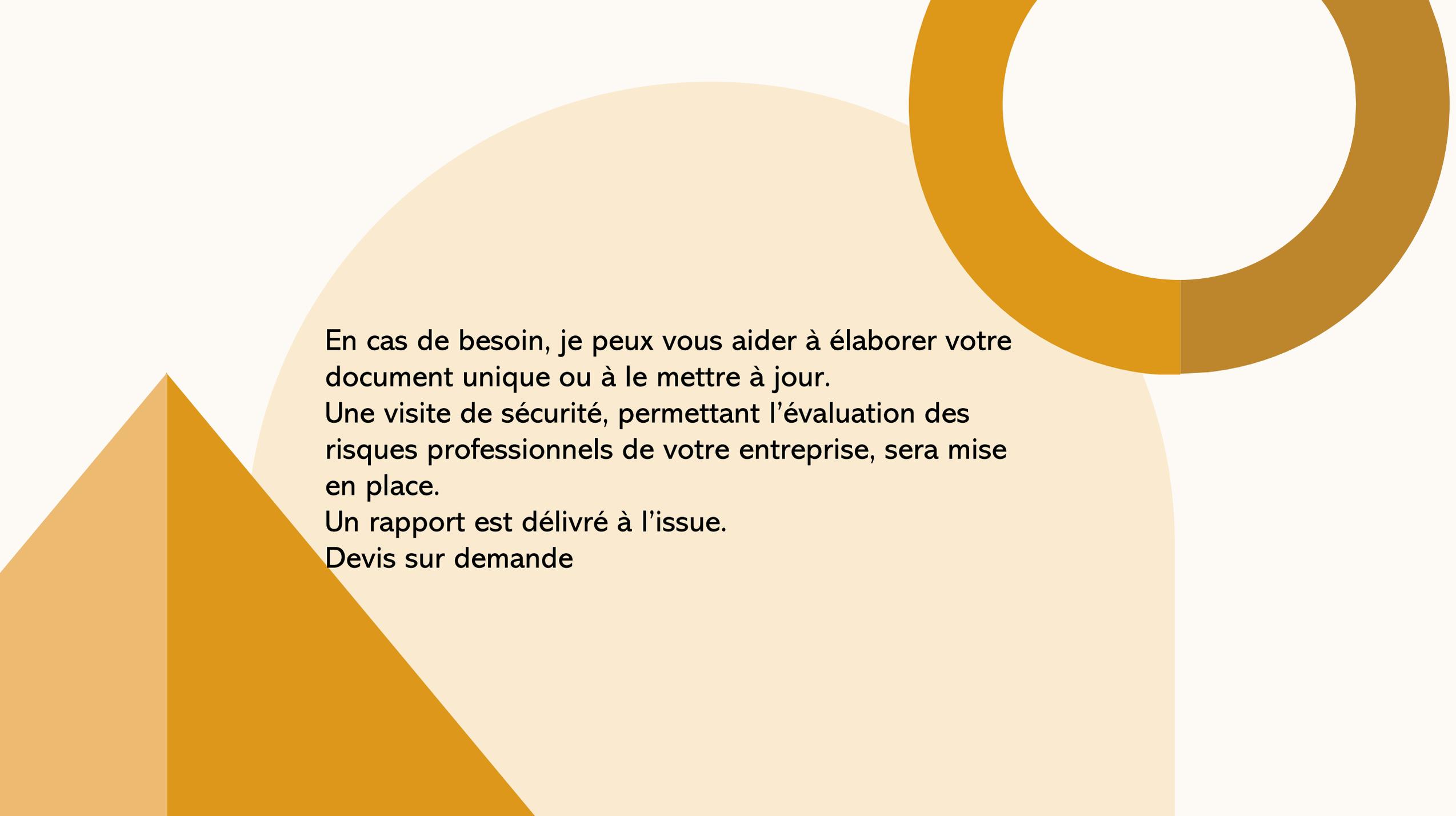
Opter pour la formule 2 jours, c'est offrir à vos salariés une expérience concrète de l'évaluation des risques professionnels.

Grâce à une visite sécurité, ils apprennent à repérer les risques, à les analyser, à les coter afin de mettre à jour le Document Unique en intégrant les écarts ou les risques non identifiés.

Un plan d'action pourra être, à l'issue, élaboré sur cette base.

À l'issue de la formation, votre entreprise disposera d'un Document Unique actualisé, conforme à la réglementation actuelle et immédiatement exploitable.

*Rappel juridique : selon la jurisprudence (Cass. 2e civ., 29 février 2024, n° 22-18.868), l'employeur engage sa responsabilité s'il avait ou aurait dû avoir conscience d'un danger et n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger le salarié.*



En cas de besoin, je peux vous aider à élaborer votre document unique ou à le mettre à jour.

Une visite de sécurité, permettant l'évaluation des risques professionnels de votre entreprise, sera mise en place.

Un rapport est délivré à l'issue.

Devis sur demande

# **TOUS ACTEURS DE LA PREVENTION**

**Estelle LONGATTE**

Organisme de formation JL Formations

**[contact@jlf-prevention.fr](mailto:contact@jlf-prevention.fr)**

**Contact : 0616552554**

**Siret : 90891287600012**

**NDA : 76110186111**